## SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:

RESISTOL DÉCAPANT SUPER CONCENTRÉ

Autres moyens d'identification STXF

Usage du produit/Description: Décapant pour finis à planchers

Restrictions d'utilisations

Pour usage industriel, institutionnel et établissements alimentaires

seulement.

Identificateur du fournisseur initial : Chemotec (PM) Inc.

8820 Place Ray Lawson

Anjou, Québec, Canada H1J 1Z2

Téléphone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321

Numéro de téléphone à composer en cas

d'urgence seulement:

(613) 996-6666 (CANUTEC)

#### **SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):

Ce produit est classifié Corrosion cutanée/Irritation cutanée — catégorie 1 Lésions oculaires graves — catégorie 1

## 2b Éléments d'étiquetage



## **Pictogram**

## Conseils de prudence :

Ne pas respirer les brouillards. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de caoutchouc, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou les cheveux: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage: Garder sous clé.

Élimination: Éliminer le contenant et le récipient en accord avec les règlements locaux, provinciaux et

fédéraux.

#### Mention d'avertissement

#### Danger

## Mention de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

## SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Monoéthanolamine	141-43-5	15-40	Toxicité orale, catégorie 4; Toxicité cutanée, catégorie 4
			Toxicité par inhalation, catégorie 4 Corrosion cutanée/Irritation cutanée, Catégorie 1;
			Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1
			Corrosion cutanée/Irritation cutanée, Catégorie 1A;
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1-2	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1 Corrosion cutanée/Irritation cutanée, Catégorie 1A Toxicité orale, catégorie 4;
Alcool benzylique	100-51-6	3-7	Toxicité orale, catégorie 4; Toxicité par inhalation, catégorie 4

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

## **SECTION 4 - PREMIERS SOINS**

## 4.a Description des premiers soins :

**Contact oculaire:** 

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Contact cutané:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Ingestion:

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.b Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

**Yeux:** Peut causer une brûlure, une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure. **Peau:** Peut causer une brûlure, une irritation pouvant devenir sérieuse si non rincée rapidement.

**Inhalation:** Brûlure et irritation possible des voies respiratoires

Ingestion: Peut causer une brûlure, une irritation, mal de tête, douleur abdominale, de la diarrhée,

des nausées et des vomissements.

#### 4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

L'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Aucun antidote spécifique. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique.

## SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5a Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés :

Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés :

Néant

#### 5b Dangers spécifiques du produit :

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone, oxyde d'azote, ammoniac et autres gaz de combustion irritants.

## 5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

#### SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Protection personnelle:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une aération et une ventilation suffisante.

Porter des gants, des bottes imperméables, des lunettes de sécurité et en cas d'un déversement majeur, au besoin

un masque pour vapeurs organiques. Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

## 6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le plancher sera très glissant.

#### 6c Précautions environnementales:

Ne pas laisser le produit s'écouler à l'égout.

#### SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### 7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Porter des gants, des lunettes de sécurité

## 7b Exigences en matière d'entreposage y compris les incompatibilités:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Éviter le gel.

Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Éviter le contact avec les acides et les matières comburantes fortes.

#### SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8a Paramètres de contrôle :

	VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP) au Québec	VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (VECD) / PLAFOND au Québec	Notations
Monoéthanolamine	3 ppm	6 ppm	
Éther de dipropylène glycol monométhylique	100 ppm	150 ppm	Peau
Hydroxyde de potassium		2 mg/m <sup>3</sup> Plafond	

## 8b Mesures d'ingénierie:

Bonne ventilation

#### 8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires:

Si les valeurs d'exposition sont excédées, respirateur pour vapeurs organiques

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Des gants en caoutchouc. Des bottes imperméables.

Protection des yeux / du visage:

Lunettes de sécurité.

#### Commentaires sur l'hygiène générale:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

### SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique :** Liquide jaune

Couleur: Jaune

Odeur :Odeur de citron et de solvantPoint de fusion/congélation:Approximativement 0°CPoint d'ébullition:Approximativement 100°C

Inflammabilité : N/A Limite d'inflammabilité supérieure et inférieure : N/A

Point éclair: Supérieur à 93°C

Température d'auto-inflammation: P/D
pH: Environ 13
Viscosité: <100 cps @ 25°C
Solubilité: Miscible dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau N/A

Tension de vapeur Non disponible

Densité relative 1.03

Densité de vapeur Non disponible

Caractéristiques des particules : N/A

## SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

#### 10a Réactivité:

Pas connue lorsque utilisé selon les recommandations

## 10b Stabilité chimique:

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

## 10c Risque de réactions dangereuses :

Pas de possibilité de polymérisation.

### 10d Conditions à éviter:

Le produit peut se décomposer à températures élevées.

### 10e Matériaux incompatibles:

Éviter le contact avec les acides forts et les matières comburantes fortes.

## 10f Produits de décomposition dangereux :

Avec les matières comburantes fortes : oxydes de carbone et d'azote. Avec les acides forts : chaleur et vapeurs d'eau.

#### SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

**Yeux:** Peut causer une brûlure, une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure. **Peau:** Peut causer une brûlure, une irritation. En cas de contact prolongé brûlure possible.

**Inhalation:** Peut brûler ou irriter les voies respiratoires.

Ingestion: Peut causer une irritation gastro-intestinale ou une ulcération. L'ingestion peut entraîner les brûlures à la

bouche et à la gorge.

Cancérogénicité : Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant

soupçonné d'être cancérigène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la

reproduction : Non disponible Sensibilisation de la peau : Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires :P/DMatières synergiques :P/DAutres dangers importants:P/D

**Données** Estimation de la toxicité aiguë: la DL<sub>50</sub> est supérieure à 9,000 mg/kg, (oral, rat); nos

**toxicologiques:** produits ne sont pas testés sur des animaux.

Ingrédients	DL <sub>50</sub> (voie, espèce)	CL <sub>50</sub> # heures (espèce)
Monoéthanolamine	1,089 mg/Kg (oral, rat) 2504 mg/Kg (dermal, rat)	Estimation CL50, 4H vapeur, rat >1.48 mg/L

Alcool benzylique	1,612 mg/kg (oral, rat)	Non disponible
Hydroxyde de potassium	333 mg/kg (oral, rat)	Non disponible

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

# SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

## 12a Écotoxicité :

TOXICITÉ (Poisson)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Monoéthanolamine	Cyprinus carpio (carpe) LC50 349 mg/L	96H	Non disponible
Alcool benzylique	460 mg/L	96H	
Hydroxyde de potassium	Gambusia affinis 80 mg/L	96H	Non disponible

TOXICITÉ (Daphnia)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Monoéthanolamine	EC50 = 120  mg/L	24H	Non disponible
Alcool benzylique	EC50 =230 mg/L	48H	Non disponible
Hydroxyde de potassium	Non disponible		

TOXICITÉ (Algues)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Monoéthanolamine	Selenastrum capricornutum 2.8 mg/l	72H	Non disponible
Alcool benzylique	EC50 500-770 mg/L	72H	Non disponible
Hydroxyde de potassium	Non disponible		

## 12b Persistance et biodégradation :

Le produit est biodégradable

# 12c Potentiel de bioaccumulation :

Non disponible

## 12d Mobilité dans le sol :

Non disponible

## 12e Autres effets nocifs

Aucune information pertinente trouvée

# SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants sont recyclables ou réutilisables.

## **SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :

.

Numéro UN: UN3267

Appellation LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (ETHANOLAMINE)

réglementaire: 8

Classe de danger :

Groupe d'emballage : III

Dangers environnementaux: S/O

Transport en vrac: S/O

Précautions spéciales : S/O

En format de 4 litres : exempté en tant que Quantité limitée

#### SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Au Canada

### **Renseignements SIMDUT:**

Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données signalétiques (FDS) contient tous les renseignements requis par le RPD.

Classification SIMDUT: Voir section 2a

Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIS

#### **SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Date de révision:** 2023-06-19

Références:

- 1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
- 2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).
- 3. International Agency for Research on Cancer Monographs
- 4. The European Chemicals Agency (ECHA) website

#### Abréviations:

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS Chemical Abstract Service

CEPA Canadian Environmental Protection Act

CL Concentration létale

cps Centipoises DL Dose létale

HMIS Hazardous Material Information System
HSDB Hazardous Substance Data Bank

IARC International Agency for Research on Cancer

LIS Liste intérieure des substances

NFPA National Fire Protection Association Health

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

NTP National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)

P/D Pas Disponible

PEL Permissible Exposure Limit

S/O Sans Objet

SIMDUT Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

TLV Threshold Limit Value